

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 21 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 V 187 Vœu relatif à l'implantation d'un incubateur au sein du projet « Stream Building ».

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant l'opportunité que représente pour le secteur de la Porte de Clichy la réalisation du projet Stream Building, lauréat du concours Réinventer Paris ;

Considérant la dimension très innovante du projet et le caractère multifonctionnel du bâtiment ;

Considérant qu'à ce stade le projet ne prévoit pas l'implantation d'un incubateur d'entreprises, mais privilégie plutôt la réalisation d'un espace dédié au « coworking » ;

Considérant l'absence d'incubateur dans le 17^e, l'un des arrondissements qui compte pourtant le plus grand nombre de start-ups à Paris, et l'offre déjà abondante d'espaces de « coworking » dans le secteur ;

Sur proposition de M^{me} Brigitte KUSTER, MM. Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS et des élus du Groupe les Républicains,

Émet le vœu que :

Une réflexion puisse être menée avec les parties concernées, tout en veillant à respecter l'équilibre économique du projet, afin qu'un incubateur d'entreprises intègre la programmation du projet Stream Building.